



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 5 avril 2016, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M. Jérôme **Savary**, Olivier **Favre**, Dominique **Duay**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **797**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **53** (46 sans le conseil communal)
La majorité est : **26** (23 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 5 avril 2016 qu'il salue cordialement.

Il relève en particulier la présence de M. le député, ainsi que des membres des commissions et souhaite la bienvenue à tous pour la dernière assemblée des comptes de la législature 2011-2016. Il profite de cette occasion pour remercier les citoyens et citoyennes d'être venus nombreux voter pour le renouvellement du Conseil communal, il y a eu 62% de participation, et souligne que c'est un encouragement pour les conseillers.

Il informe Magali Rouiller, membre de la commission de bâtisse, a demandé de l'excuser.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Tractanda de l'assemblée

Le mode de convocation par la feuille officielle, l'affichage au pilier public, l'envoi d'un tout ménage et sur site Internet ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 1^{er} décembre 2015

Le Président a quelques nouvelles à apporter au sujet des investissements qui ont été votés lors de la dernière assemblée.

Eau potable

Pour la réalisation des bouclages des conduites d'eau potable de l'AVGG, le dossier est à l'enquête et les travaux seront réalisés cette année.

Terrasse du café

Concernant la terrasse du café, les travaux débutent la semaine prochaine.

Sous-sol du café

Quant à la réfection du sous-sol du café, les travaux arrivent à leur terme. Un carrelage au sol a été posé, la partie électrique a été refaite, ainsi que la peinture. Les anciens éléments de bar ont été remis, mais ils seront recouverts par un revêtement stratifié, ceci sera pris en charge par le restaurateur avec les éléments derrière le bar et les machines.

Vente du stand de tir

Le Président explique qu'actuellement, le stand étant la zone agricole, il était délicat pour la société de tir d'entreprendre des travaux. La commune a l'opportunité de modifier la zone lors de l'adaptation du PAL.

Abris PC sous l'école du Crêt

La société de tir a appris par la commune de Vuisternens-devant-Romont, qu'elle devait déménager du local qu'elle utilise actuellement pour le tir à air comprimé. Notre commune a de la place pour eux dans les abris en-dessous de l'école. Une solution pour chauffer ces abris a été étudiée, ils seront ainsi plus conviviaux et moins humides. La société de tir et la société des tambours ont demandé de pouvoir utiliser ces abris.

Le Président demande aux citoyens et citoyennes s'il y a des questions ou remarques, ce n'est pas le cas. Le protocole de l'assemblée du 1^{er} décembre 2015 ne suscite pas non plus de remarque ou question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Catherine pour la rédaction du procès-verbal, bien détaillé et élaboré. La parole est donnée à Thierry Vial pour la lecture des comptes.

2. Comptes 2015

2.1 Compte de fonctionnement

Thierry Vial, responsable des finances donne connaissance des comptes.

Il débute en donnant le résultat de l'exercice qui se solde par un bénéfice de 30'575 francs. Thierry Vial précise qu'avant d'arriver à ce résultat, la commune a procédé à des amortissements supplémentaires d'une valeur totale de 768'830 francs. Ces produits extraordinaires sont liés à la vente d'immeubles locatifs notamment. La commune possédait des parts sur les immeubles du Soleil Levant, mais le montant était difficile à estimer, raison pour laquelle il ne figurait pas au budget.

Dans le bilan, il y a aussi une amélioration des liquidités, ce qui est un plus pour payer les factures de notre nouvelle école.

0 – Administration

Ce chapitre présente un excédent de charges pour 244'321 francs. Au niveau financier c'est un résultat raisonnable, les charges sont contenues.

Pour le traitement du conseil une partie des frais figurent dans le montant de 20'285, le reste est réparti dans les différents comptes des dicastères.

1 – Ordre public

141. « Corps intercommunal de sapeurs-pompiers » :

- Il n'y a pas eu de gros sinistres cette année.
- Il y a un poste « Entretien du bâtiment » présentant 2'899 francs de produits. Il s'agit de la réfection du mur qui a été remboursé par l'assurance, mais les travaux n'étaient pas encore payés en 2015.

Le total de ce chapitre présente un résultat négatif de 24'293 francs, contre 32'034 en 2014, cela est chaque fois dépendant de l'ampleur des sinistres pendant l'année.

2 – Enseignement et formation

Ce compte se solde par un résultat négatif de 1'205'449 francs.

21. « cycle obligatoire »

219 « Accueil extrascolaire »

- La subvention de l'Etat a baissé et n'est plus que de 4'530 francs, alors qu'on avait inscrit 17'000 francs au budget.

29. « Administration scolaire »

- › Nous avons acheté des chaises, un bureau et une petite sono pour l'école.
- › Dans ce compte on trouve aussi les frais pour le chauffage du bâtiment scolaire. Toutefois dans les charges de 17'570 francs, il n'y a pas encore l'achat des pellets de la nouvelle école, qui passent dans l'investissement.

292. « Transports scolaires »

- › Ce poste est nouveau. Thierry Vial passe donc les écritures dans le détail. Avec 47'191 francs de charges et 53'486 francs de produits, l'excédent de produits est de 6'295 francs. Il est relevé que l'amortissement des bus ne figure pas dans ces montants.
 - › Nous avons encaissé le premier acompte du canton au titre de subvention pour ces transports scolaires, soit 51'300 francs représentant un tiers de la subvention annuelle.
- Marc Pauchard demande si ces chiffres concernent seulement la moitié de l'année. Thierry répond qu'il y a environ 4,5 mois, soit depuis la rentrée scolaire.

3 – Culte, culture et loisirs

Ce chapitre boucle avec un résultat négatif de 76'022 francs

30. « culture »

- › Une ancienne facture non comptabilisée a été mise à jour, ce qui explique la petite différence entre les comptes et le budget.

33. « autres loisirs »

- › La réception des jeunes citoyens a coûté 4'791 francs. En fait, cette année nous avons convié deux années ensemble, c'est la raison de la différence avec le budget de 2'000 francs.

4 – Santé

Le total de ce chapitre est de 364'236 d'excédent de charges.

40 « Hôpitaux »,

- › la participation à l'ambulance baisse. Cette année, nous avons payé 5'267 francs contre environ 15'000 francs en 2012 et 2013 et 2'477 francs en 2014.

41. « Homes médicalisés »

- › L'EMS d'Attalens sera terminé cette année, aussi ce montant de 38'300 augmentera l'année prochaine.

5 – Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » se solde par un résultat 452'818 francs de charges nettes.

54. « Protection de la jeunesse »

- 541. « école maternelle » : il y a 5'422 francs de charges nettes.

58. « Assistance »

- › Les repas à domicile sont en augmentation :14'682 francs, il n'y en a jamais eu autant.
- › Il y a une légère diminution des prises en charge pour notre service de la Haute-Valais qui s'élèvent à 63'470 francs.
- › Sous la rubrique « assistance diverse » on trouve un montant de 13'771 francs. Il s'agit de frais d'obsèques lorsque les successions ont été répudiées, ainsi que de traitement des curateurs de personnes indigentes.

6 – Transports et communications

Ce chapitre totalise un résultat de 210'406 francs en négatif.

62. « Routes communales – génie civil »

- Concernant le poste « traitement du personnel », il n'y a pas eu d'augmentation de salaire pour notre employé, mais la commune a engagé temporairement un stagiaire.
- On trouve 10'872 francs sous achat de machines et matériel qui correspondent au budget. Il y avait 2'800 francs en 2014.
- Le déneigement et salage des routes a coûté 69'659 francs en 2015, c'est l'une des plus importantes dépenses de la législature pour ce poste.
- Les impôts pour les véhicules coûtent plus cher, soit 1'477 francs sur un budget de 655 francs. Nous avons deux jeux de plaques, une pour le tracteur et l'autre pour le Pony et sommes astreints à la redevance poids lourds, puisqu'on n'est pas agriculteur.
- Il y a 14'489 francs sous les imputations internes aux immeubles. Christof a fait davantage d'heures sur nos bâtiments cette année, surtout pour le bâtiment du café.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

Le total de ce chapitre est de 40'097 francs de charges.

70. « Approvisionnement en eau »

- Achat d'eau : les dépenses sont de 128'428 francs contre 107'182 francs en 2014. Avec l'abandon de la source du Moyon, il y a déjà eu des tests avec l'eau de l'AVGG durant l'automne.
- 45'591 francs d'entretien et rénovation des installations. La hausse est due principalement au déplacement d'une conduite à la ferme à Monthésy
- On a un prélèvement à la réserve de 13'918 francs pour équilibrer les comptes

71. « Protection des eaux »

- C'est un compte équilibré.

72. « Ordures ménagères »

- Nous avons pour 39'487 francs de frais de ramassage cette année contre 33'440 en 2014. L'augmentation est expliquée par le ramassage supplémentaire par semaine de deux puits à ordures qui étaient toujours trop pleins.

721 « Déchetterie »

- Il y a une nouvelle augmentation des frais de ramassage qui se montent à 60'166 francs cette année 2015 contre 52'336 francs en 2014.

74. « Cimetière »

- Nous avons des frais d'entretien pour 8'526 francs qui concernent la réfection du muret au cimetière du Crêt.

75. « Correction des eaux et endiguements »

751 « Canal des Rogigues »

- Il y a eu quelques travaux pour un montant de 3'242 francs.

8 – Economie

Ce chapitre présente un excédent de charges de 20'420 francs.

81. « Forêts »

- Les produits des ventes s'élèvent à 28'942 francs.

84. « Café de la Croix fédérale »

- En début d'année 2015, le café a été tenu par Roger et Pierrette Rey, mais pour le compte de la commune.
- On paie divers entretiens de machines à disposition du café pour 13'855 francs.
- Les frais de chauffage sont à la charge des tenanciers. Par contre, la commune fournit 3'000 litres de mazout par année pour dédommager les cafetiers pour l'utilisation de la grande salle par les sociétés ou assemblées. La commune a fourni à l'avance 9'000 litres.
- Ce compte boucle avec une charge de 20'677 francs, mais la location du café rentre normalement (voir au chapitre 9).

9 – Finances et impôts

90. « Impôts » : 2'852'766 francs de bénéfice

- Frais de perception : 31'832 francs
- Pertes sur débiteurs : 57'504 francs. Thierry Vial signale que c'est beaucoup
- Impôt sur le revenu des personnes physiques : 1'090'000 francs pour l'année en cours et 658'279 francs pour les années antérieures; on avait budgété 1'632'000 francs
- Impôt sur la fortune : 90'000 au budget, 73'000 francs aux comptes pour l'année en cours et 22'165 francs pour les années antérieures
- Impôt à la source : 59'295 francs dans les comptes, le budget était de 70'000 francs, mais un contribuable est passé à l'impôt ordinaire
- Prestation et bénéfice en capital est en baisse, on a reçu 21'283 francs
- Bénéfice des personnes morales : 413'716 francs. Les immeubles du Soleil Levant était propriété de la Société Immobilière La Verrerie ont été vendus, puis la SI a été dissoute. La SI a réalisé un bénéfice, c'est ceci qu'on retrouve dans nos comptes. Thierry Vial souligne que c'est mieux pour la commune que si la SI avait été dissoute avant la vente.
- Impôts sur les fonds propres des personnes morales : 68'906 francs
- Contribution immobilière 174'741 francs
- Impôt sur les gains immobiliers : 88'265 francs.
- Droits de mutations immobilières : 169'380 francs. Thierry Vial informe qu'en plus des immeubles du Soleil Levant, il y a d'autres immeubles qui ont été vendus.

93. « Péréquation financière »

- 415'335 francs.

94. « Gérance fortune et dettes »

- 940 « Intérêts et amortissement obligatoires »
 - Pour la première fois de la législature, on a un intérêt des dettes dû aux deux emprunts de 1,5 million pour l'école, soit 6'797 d'intérêts
 - Amortissement obligatoire des crédits LIM 13'100 francs. La plupart des crédits arrivent à terme.
- 942 « Immeuble et patrimoine financier »
 - Entretien et rénovation des bâtiments pour 13'990 francs, c'est essentiellement pour le café
 - On retrouve ici les 28'400 francs de loyers du café. Une partie de la part des nouveaux tenanciers, l'autre partie date du début de l'année.

99. « Postes non ventilables

- Le bénéfice sur la vente d'immeuble concerne la vente de nos parts des immeubles du Soleil Levant. La commune possédait 10'000 francs de parts sociales, elles ont rapporté 160'700 francs.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2015 montre un bénéfice de 30'575 francs, après les amortissements supplémentaires.

BILAN

Thierry Vial donne quelques commentaires sur le bilan.

Actifs

10 - Liquidités

- Les comptes courants ont servi pour l'essentiel de nos paiements. On voit qu'il y a des liquidités supplémentaires.
- Pour le compte de la construction l'école, on a emprunté 2 x 1,5 millions, sans faire de crédit de construction. Certains comptes bancaires et postaux ont été liquidés.

11 - Débiteurs

- Il n'y a pas d'augmentation sur les débiteurs individuels.

12 - Placements

- On les utilise pour payer l'école.

12 - Patrimoine administratif

Thierry Vial donne connaissance des amortissements suivants :

- Le PAL d'une valeur de 50'000 francs a été amorti à 1 franc
- Les ouvrages de génie civil d'une valeur de 878'00 francs, amortis à 287'000 francs.
- Les ouvrages des eaux usées d'une valeur de 51'700 francs à 700 francs
- Les ouvrages pour les endiguements d'une valeur de 95'500 francs à 55'161 francs
- Des routes d'une valeur de 30'000 francs à 1 franc
- Tracteur de l'édilité d'une valeur de 89'000 francs amorti à 21'625 francs
- Le compte du nouveau bâtiment scolaire présente un solde de 3,9 millions. Thierry Vial souligne qu'il y a encore passablement de factures à payer.

Passifs

On trouve deux nouveaux comptes pour les emprunts : au fond AVS , à 0.45% (durée 8 ans) et un autre à la SUVA , à 0.52% (8 ans également).

2.2. Compte d'investissement

Thierry Vial présente ensuite la situation des comptes d'investissement, par chapitre.

2 – Enseignement et formation

29. « administration scolaire »

- Construction du bâtiment scolaire : 2'697'588 francs
- - Subventions cantonales : 200'000 francs
- Achat des bus scolaires : 78'664 francs

6 – Transports et communications

62. « Routes communales et génie civil »

- Réfection des routes AF, 1^{ère} étape : 11'639 francs

7 - Protection et aménagement de l'environnement

70. « Approvisionnement en eau » :

- Etude pour la source du Moyon : 15'262 francs
- Interconnexion du réseau La Verrerie et Progens : 207'709 francs
- Défense incendie à La Verrerie : 1'464 francs
- Construction de la liaison de la Grange à Brellan jusqu'à Montborget : 195'597 francs
- - Subventions cantonales : 125'266 francs

71. « Protection des eaux » :

- Taxes de raccordement encaissées : 91'339 francs.

Le total des investissements se solde par un excédent de charge de 2'789'707 francs.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyens et citoyennes.

2.3 Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière qui salue les personnes présentes.

Frédéric Deillon donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 22 mars 2016. Elle a procédé à la révision des comptes pour l'exercice 2015. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, M. Thierry Vial, et la caissière communale, Marianne Chollet.

Tous les comptes ont été revus et comparés avec les chiffres du budget. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

2.4 Rapport de l'organe de révision

Frédéric Deillon fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire Fidexpert à Granges-Paccot.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels de la commune, comprenant le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Le rapport rappelle les responsabilités du Conseil communal et de l'organe de révision, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Selon leur appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi. La Fiduciaire atteste qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la Loi sur les communes du canton de Fribourg. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis ce soir présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de 30'575 francs 89 francs et au compte d'investissement un excédent de dépenses de 2'789'707 francs 25.

Suite à la vérification effectuée par la Commission financière et vu le rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents d'approuver les comptes 2015.

Approbation

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à l'unanimité.

Le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial, responsable des finances et Marie-Anne Chollet, caissière, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué et la confiance témoignée envers le conseil communal.

3. Investissements supplémentaires 2016

Présentation

Le Président informe l'assemblée que le véhicule « Pony » pour l'édilité arrive en fin d'usage, on a obtenu un délai supplémentaire au 31 mars 2016 de l'OCN pour l'expertise. On a travaillé dans le cadre du conseil communal pour trouver un véhicule de remplacement comprenant les équipements nécessaires pour le salage et la lame. L'offre pour ce véhicule devait être présentée ce soir, mais un nouveau facteur a changé la situation. En effet, notre employé communal utilise son véhicule privé pour son travail communal ; il y a 15 jours, il a informé le conseil communal que son véhicule devrait être remplacé tout prochainement. La commune va lui fournir un véhicule communal.

Dans ce court laps de temps, le conseil communal n'est pas arrivé à trouver la bonne solution pour présenter ce soir un devis approprié. Ce soir, le conseil communal propose à l'assemblée de voter un budget de 25'000 francs pour l'achat d'un pick-up d'occasion. Le véhicule édilitaire sera présenté à une prochaine assemblée.

Le Président souligne qu'il sera impératif d'acheter un véhicule pour la saison hivernale. Une assemblée extraordinaire sera organisée pour réélire les commissions, voter les délégations de compétences, aussi la commune en profitera pour présenter en même temps le véhicule de l'édilité.

On achètera pour commencer un pick-up et l'équipement pour l'hiver par la suite.

La parole est donnée aux citoyens. Il n'y a pas de question ou remarque.

Le Président précise qu'on payait 1 francs le km à Christof pour l'indemniser lors de l'utilisation de son véhicule.

Marc passe la parole à Frédéric Deillon pour le préavis de la commission financière sur ce point.

Rapport de la commission financière

Lors de la séance de révision des comptes, Thierry Vial a présenté le projet d'investissement pour l'achat d'un véhicule utilitaire. La proposition faite ce soir-là n'a pas convaincu la Commission financière, notamment au niveau de son efficacité. Thierry Vial s'est alors engagé à présenter une nouvelle offre.

En deux semaines, le conseil communal n'a pas eu le temps nécessaire pour faire les recherches adéquates pour trouver un nouveau véhicule utilitaire. La Commission financière trouve judicieux de prendre un peu de temps afin de proposer à l'assemblée l'achat d'un véhicule qui corresponde réellement aux besoins de la commune.

Par contre, comme annoncé par le conseil communal, le véhicule actuel mis à disposition de la commune par l'employé communal doit être remplacé en raison de son âge. Le conseil communal propose d'abandonner l'arrangement actuel et d'acquérir un véhicule 4 x 4 de type pick-up pour le service de l'édilité.

La commission financière trouve aussi qu'il est impératif de donner à notre employé communal un outil de travail ad hoc. C'est la raison pour laquelle la commission financière émet un préavis favorable pour l'achat d'un pick-up, pour un crédit de 25'000 francs.

Le Président de la commission financière tient à remercier l'ensemble du conseil communal pour la qualité de son travail et le temps passé au bon développement de notre commune. Il remercie également la caissière communale et les secrétaires et souhaite une bonne soirée à tous.

Approbation

Le budget de 25'000 francs pour l'achat d'un véhicule pour le service de l'édilité est soumis au vote de l'assemblée qu'il l'accepte à l'unanimité.

Le Président remercie les citoyens et citoyennes pour leur approbation.

4. Divers

Nouveau bâtiment scolaire

Le Président débute les divers en donnant des nouvelles sur l'avancement des travaux de l'école et salle de gymnastiques. Il explique qu'il y a quelques jours, nous sommes entrés en possession de la salle de sport et du bâtiment neuf quasiment terminés, à part quelques éléments mineurs. La salle de gymnastique est superbe.

Deux classes d'école et la classe ACT ont déménagé. Ainsi, le 1^{er} étage de l'école est pratiquement complet, il ne reste qu'une classe de libre. Dans le bâtiment 1996, la cage d'escalier a été démontée, le bâtiment sera mis aux normes Minergie comme prévu.

Le Président relève qu'il y a un plus gros projet d'éolienne à proximité sur la commune de Semsales.

Enfin, il précise que l'installation d'une éolienne doit passer en votation publique. Ce n'est ni une décision du conseil, ni une décision de l'assemblée communale.

.....

Fin de la période administrative

On arrive en fin de législation. L'assermentation des élus(e)s aura lieu le 16 avril. Dès le lundi 18 avril, le nouvel exécutif entre en fonction.

.....

Le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Denis Grandjean félicite le Conseil communal pour tout le travail effectué durant cette législature. Il relève que les citoyens ont pu remarquer que le résultat des comptes 2015 était très bon. Il souligne que c'est une bonne chose d'avoir pu bénéficier de taux bas et que dans la vie, il faut quelques fois investir.

Il relève que pour le Cycle d'Orientation, il y a un prêt de 10 millions à 0,30%, il y a quelques années ce taux aurait pu être de 3%.

Denis Grandjean remercie encore le conseil communal.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Marie Dunand intervient au sujet de la déchetterie. Il désire qu'on s'attache à ce sujet d'agrandissement de la déchetterie et propose au conseil communal d'étudier d'autres projets.

Le Président précise qu'à l'heure actuelle, la déchetterie se trouve sur la commune de Semsales. Lors de la précédente législation, notre commune avait rencontré la commune de Semsales pour placer ce terrain en zone à bâtir, mais à ce jour ce n'est pas fait. Ensuite, la commune a eu des contacts avec les TPF au sujet des transformations des gares. Dans un premier temps, on pensait que la transformation de la gare de La Verrerie se ferait plus vite et comme les TPF envisageaient de la déplacer de l'autre côté de la voie, on aurait ainsi eu plus de place pour notre déchetterie. A ce jour, cette transformation n'est prévue que dans la période de 2020 à 2024. Le Président note qu'on repensera l'emplacement de la déchetterie dès la prochaine législation.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard s'interroge quant à la vente des bâtiments communaux et demande des précisions, car il y a des ouï-dire dans la commune.

Le Président explique que la société Pragma a un suivi financier bien précis de notre nouvelle construction. L'apport de fonds propres sera probablement supérieur à ce qui était prévu et le budget de construction sera tenu. Nous avons ainsi la possibilité de se donner plus de marge et de temps. La seule chose qui est probable, c'est la vente de deux bâtiments : la PPE où se trouve l'administration communale et l'ancienne école de Progens.

Deux bâtiments étaient aussi concernés par la vente, soit l'école de Grattavache et l'ancienne cure de Progens. Au niveau de la commune, avec les enquêtes et les constructions qui sont en train de se réaliser, on arrive à 27 appartements au chemin du Riez, 20 aux Charmilles, 11 villas de deux logements à La Lessa et il y aura éventuellement un projet immobilier à l'usine de La Verrerie. Dans notre nouvelle école, nous avons la place pour 8 salles de classe, 6 primaires et 2 enfantines. La chose à ne pas faire c'est de vendre les bâtiments et se retrouver avec une ouverture de classe. On gardera donc deux bâtiments, mais on ne sait pas lesquels.

Le Président informe que la vente des bâtiments sera traitée par le prochain conseil. Cet automne les choses seront plus concrètes.

Il note qu'il y a encore la moitié des factures à payer pour le nouveau bâtiment et qu'on ne pourra pas les régler avec les emprunts, il faudra vendre des bâtiments. Notre commune a des villages et des vies dans ses villages, il espère pouvoir respecter ceci.

Michel Frossard demande si le bureau communal sera aménagé dans la nouvelle école de Progens. Le Président indique qu'il y a plusieurs solutions, car l'école maternelle Le Nuage bleu est une structure communale qui sera rapatriée chez nous. Il sait que des choses ont été promises et espère les respecter.

★ ★ ★ ★ ★

Magalie Sonney aimerait remercier la commune. Elle informe l'assemblée que le 24 mars elle a pu aller avec les enfants dans la nouvelle école, ils étaient heureux. Elle remercie la commune pour ce bâtiment.

★ ★ ★ ★ ★

Charly Monney demande si les sacs sauvages de déchets ont été contrôlés. Le Président soulève que ces incivilités sont déplorables et ajoute que la commune ne fait pas que la guerre aux sacs sauvages, mais aussi aux sacs non officiels déposés dans les puits à ordures. Ce n'est pas facile d'amender ces insolents, car il y a une procédure à respecter. En principe on ne trouve pas les adresses dans les sacs.

Charly Monney a signalé les derniers sacs à l'employé communal. Ils ne sont pas ramassés. Le Président précise qu'il y a des sacs sauvages à plusieurs endroits.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Michel Currat intervient au sujet de la mise sous terre des lignes électriques, car le Groupe E et Swisscom n'effectuent pas les fouilles en même temps. Le Président note que la commune a fait la même remarque, mais Swisscom n'investit plus pour enterrer ses lignes.

La commune a encore écrit récemment pour obtenir la fibre optique. La réponse que nous avons obtenue n'est pas réjouissante, puisqu'il ne prévoit d'installer la fibre optique sur notre territoire que d'ici 2027 ; on espère avant. Le souci de réseau se pose pour l'école, on a déjà prévu les tubes pour la fibre optique. La priorité est donnée où il y a les grosses concentrations de population. A Saint-Martin, ils n'ont même pas fini et sont partis sur Morat. Swisscom refuse de poser un tube en attente.

Le propriétaire du terrain devrait être averti avant que les travaux débutent. Jean-Michel Currat souligne qu'il n'a pas été averti par le Groupe E. Le Président signale que le projet du Groupe E est passé à l'enquête et il devrait venir trouver le propriétaire pour la signature d'une convention. Quelques fois le Groupe E délègue cette tâche à une entreprise, mais ce n'est pas de la compétence communale. Jean-Michel Currat informe que les travaux sont terminés.

★ ★ ★ ★ ★

Il y a eu des élections, quatre nouveaux conseillers vont être assermentés tout bientôt, il s'agit de Jean-Bernard Jaquet, Jean-Michel Currat, Pascal Grandjean et Cédric Tinguely.

Quatre collègues du conseil communal ont décidé de ne pas se représenter. Le Président désire remercier ces personnes au nom de la commune. Ils vont tous recevoir un cadeau et un bouquet pour leur dame.

Commençons par notre vice-syndic Pierre Vial qui a décidé de quitter sa fonction communale après 5 ans au sein du Conseil communal. Le Président souligne ses qualités, sa parole franche et réfléchie, son esprit de collégialité et de par sa profession une éloquence naturelle. On regrette qu'il ne soit pas resté encore une période, mais c'est un choix privé. Le Président le remercie pour sa grande collaboration.

Bernard Andrey a œuvré pendant trois législations. Il avait à sa charge de l'eau, épuration et les endiguements. Bernard a fait creuser beaucoup de trous pour réparer les fuites, en nous quittant il va laisser un trou. Après 15 ans, il n'a plus besoin de beaucoup de plans pour trouver nos installations sous-terraines. Il entretient une bonne collaboration avec Christof et connaît son sujet sur le bout des doigts. Son travail est très apprécié et il fait preuve de beaucoup de franc parlé et de collégialité.

Morgan Grandjean est le plus jeune de l'équipe, en charge des forêts et de l'agriculture et à l'heure actuelle capitaine des pompiers. Tout le monde le connaît, il est très convivial et l'approche avec les gens facile. Bien qu'il soit entré jeune au sein du conseil, il assume ses dicastères avec beaucoup de maturité, Il nous quitte car il a eu l'occasion d'acquérir une propriété dans une commune voisine. On lui souhaite un bel avenir chez nos voisins. Un grand merci.

Nicolas Macheret n'est pas présent ce soir, il a eu un empêchement. Responsable de la protection civile, de l'aménagement et des constructions. Ce dicastère a beaucoup évolué et devient compliqué. Nicolas a changé de profession durant la législation, aussi le président remercie Pierre de l'avoir suppléé.

Le 18 mars toutes les commissions et collaborateurs se sont réunis dans cette grande salle pour un souper. C'était l'occasion de remercier tout le monde. Cette soirée était très conviviale, c'est quelque chose à renouveler.

Trois personnes sont aussi à remercier ce soir. Les conseillers communaux sont peu au bureau communal, on a la chance d'avoir un personnel administratif autonome. Le Conseil a prévu un bouquet de fleurs pour chacune et leur dit un grand merci.

Sylvie Currat nous a quittés à la fin février. Le conseil a eu l'occasion de la remercier comme il se devait, elle a eu droit au bouquet de fleurs. Pour la remplacer on a eu le plaisir d'accueillir Yasmina Savary, qui est présente ce soir et qui reçoit aussi des fleurs.

Il reste à remercier Thierry Vial pour les financiers et le social, tâches qu'il exécute avec beaucoup de professionnalisme.

Merci aussi à Pascale qui s'occupe des routes et qui a pris le nouveau dicastère de l'énergie.

Le Président termine en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus qui nous rejoindront.

Pierre Vial aimerait rapidement prendre la parole pour remercier quelqu'un qui tout au long de la législature, a souvent dit merci, mais qui n'a pas souvent reçu la pareille, même s'il est sans nul doute la personne la plus méritante du conseil communal.

On est maintenant arrivé au terme de ce mandat. Pierre Vial relève que lorsqu'il s'est rendu à la première rencontre avec ses collègues candidats au conseil communal, alors qu'il était établi sur la commune depuis moins d'une année : que des têtes nouvelles, et surtout une carrure qui s'est tout de suite imposée comme étant celle du chef. Il s'est senti deux fois tout petit dans sa vie : quand il est monté la première fois dans le bus qui l'amenait à l'école enfantine et le jour où il a serré la main de Marc Fahrni à l'administration communale.

Mais il ne faut pas s'arrêter à ce physique de lutteur, car Marc a aussi beaucoup de finesse, d'intelligence et de subtilité. Marc c'est avant tout une formidable énergie. Et il en faut pour mener une barque pareille : des moyens somme toute assez limités, une marge de manœuvre faible, des citoyens pas toujours coopérants, des affaires courantes qui prennent beaucoup de temps ; une équipe du conseil communal à mener, chacun avec ses qualités et ses défauts. Une fois que tout cela est réglé, ce n'est pas évident de trouver encore du temps et de l'énergie pour lancer de nouveaux projets.

Marc les a trouvés, cette énergie et ce temps : ce fut, par exemple, la mise en place de l'accueil extra-scolaire, en début de législature. Projet mené tambour battant et organisé en un temps record. Et pensons-y bien : mettre en place une telle structure, c'est trouver des personnes de valeur, des locaux adaptés, qu'il a fallu réaménager, et à moindre coût, car le dernier nerf de la guerre c'est l'argent : il faut convaincre ses collègues et les citoyens du bien-fondé de telles dépenses, pour éviter que tout ne tombe à l'eau.

Marc c'est aussi une manière de faire de la politique avec un grand sens de la discussion et de l'écoute, en essayant toujours de mettre les personnes d'accord. Une recherche permanente de la solution qui conviendra à tous, ou en tout cas au plus grand nombre, même s'il faut remettre plusieurs fois le sujet sur la table, aller voir celui-ci, convaincre celui-là, discuter avec un autre. Il lui tient à cœur qu'on « se mette d'accord », et une fois qu'on pense avoir trouvé la bonne solution, qu'on s'est mis d'accord, on peut « aller de l'avant ». Le projet de construction scolaire a ainsi occupé des soirées entières de discussions : une quantité de variantes étudiées, des comparatifs à n'en plus finir, des discussions pour le peu animées quant

à la vocation et l'emplacement des futurs locaux. Mais une fois qu'une bonne solution a été trouvée, que les citoyens ont dit oui, on a vu Marc partir à toute vapeur dans le concours, l'enquête, les soumissions, le suivi des travaux, l'aménagement, etc, avec un souci permanent de pouvoir bâtir une école la plus fonctionnelle et agréable possible, tout en respectant les coûts et les délais.

Marc, c'est aussi beaucoup de gentillesse et de calme. Personnellement, on ne l'a jamais vu s'énerver, même quand certains dossiers traînent des mois et des années, même si on a pour la dixième fois la même discussion qui ne mène à pas grand-chose, même si l'un ou l'autre conseiller prend parfois sa tâche à la légère, même si certains concitoyens jouent avec la patience du syndic. A quant Pierre, il ne l'a jamais vu s'énerver, mais il a cru comprendre qu'il piquait parfois une sainte colère, quand il avoue avoir parlé « très longtemps, très fort et très près » avec quelqu'un. Ou alors, il se contente simplement de dire qu'il s'agit d'une femme krès krès krès krès méchante. Mais personnellement, il faut vraiment le chercher, pour avoir droit à un tel traitement, tant les occasions auraient été nombreuses d'élever la voix, et tant il a su rester d'un calme olympien.

Marc impressionne encore par le nombre de personne qu'il connaît. Il est même plus complet que le registre d'état civil, parce que lui, en plus, il a les surnoms. Il faut un petit temps d'adaptation, quand on n'est pas du coin, pour savoir de qui on parle et que même notre secrétaire, après toutes ces années, se trouve parfois bien empruntée pour écrire son PV, ne pouvant pas y insérer ces sobriquets parfois fort exotiques. Il n'empêche : Marc connaît tout le monde et il réussit toujours à trouver la personne qui... Son sens de la communauté villageoise fait qu'il arrive toujours à trouver les bonnes personnes quand une situation nouvelle ou difficile se présente : on pourrait demander conseil à un tel, peut-être que tel autre serait d'accord de nous donner un coup de main... Et ce qui est fou aussi, c'est que les gens acceptent quasiment toujours. Mais après tout, c'est vrai que ce serait difficile de lui refuser un coup de main, lui qui est si peu avare du temps qu'il donne pour notre commune et pour les autres.

Cher Marc, tu as été l'âme du conseil communal durant cette législature. Tu as eu le souci, tout au long de ces quelque 250 séances du conseil communal et ces centaines d'autres réunions, que chacun trouve sa place et son rôle.

Cher Marc, tu as su emmener derrière toi tous les citoyens de la commune, les faire adhérer aux projets que nous avons initiés durant cette législature, et on le croit étaient nécessaires mais ambitieux. Et les citoyens nous ont suivis : un indice ne trompe pas : les votes lors des assemblées communales, avec des scores dignes de la Corée du Nord ou du congrès du parti communiste chinois.

Alors merci, de tout cœur, pour le lien que tu entretiens entre les citoyens de la commune, merci pour ta gentillesse et ton calme, merci pour ton sens de l'écoute, ton attention, ta patience et ton ouverture aux idées des autres, merci surtout pour toute l'énergie et tout le temps que tu as donnés, semaine après semaine, à la commune de La Verrerie.

Tu as désiré prolonger ton mandat de quelques années encore, afin de pouvoir boucler toi-même certains dossiers : c'est tout à ton honneur et on te souhaite bon vent, tout comme à la nouvelle équipe, qui, on l'espère, aura la même satisfaction à travailler avec toi.

★

Marc remercie Pierre pour ses mots, il est sensible à ces remerciements.

Plus aucune autre question n'est soulevée, le Président dit un grand merci aux personnes présentes ce soir et leur donne rendez-vous à la prochaine assemblée.

La séance est levée à 21h50.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :